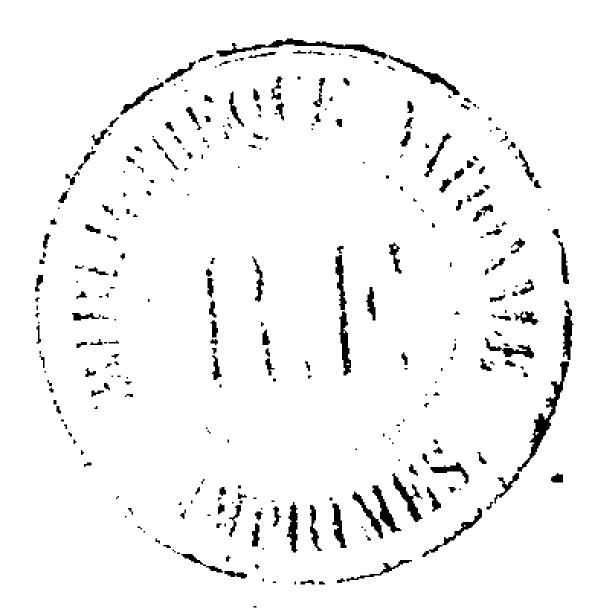
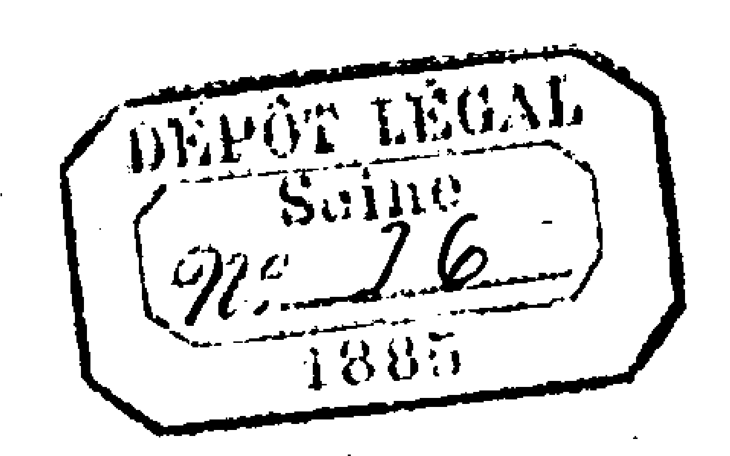
Le grand Hiver de 1709 à Mâcon , par M. Armand Bénet,...





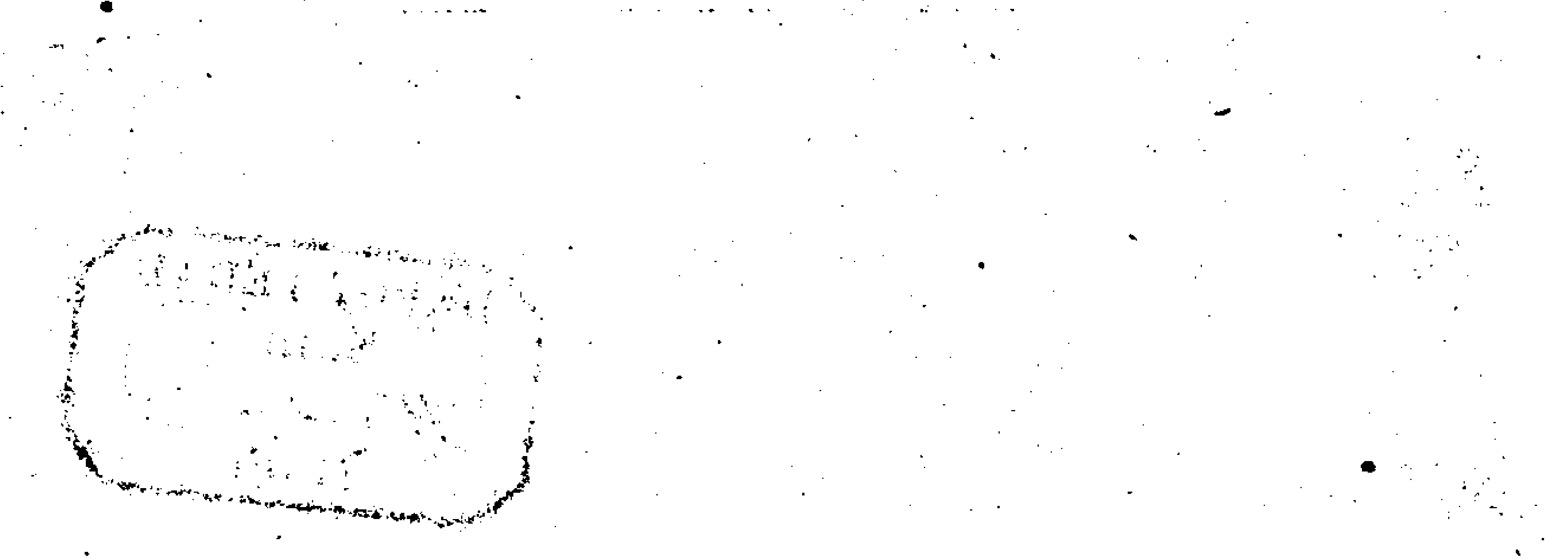


LE GRAND HIVER DE 1709 À MÂCON,

PAR

M. ARMAND BÉNET,
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CORRESPONDANT À MÂCON.

(Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques. Histoire et Philologie*, n° 2 de 1884.)



LE GRAND HIVER DE 1709 À MÂCON.

Le fameux hiver de 1709 a été l'un de ces événements terribles qui ont, dans les documents de l'époque, un retentissement large et profond : on connaît les nombreuses notes que les curés ont laissées sur ses misères dans les registres de paroisses [1]; la relation que nous a laissée le lieutenant Bernard [2], témoin oculaire [3], offre, pour notre département, plus d'intérêt que la généralité des notes similaires. Tandis que celles des communes rurales ne peuvent guère s'étendre que sur les ravages du fléau, Bernard raconte ce qui a été fait dans une ville par les autorités, auxquelles il appartenait; il fait connaître les efforts auxquels il a participé : aussi sa relation mérite d'être séparée des documents du même genre qui ont subsisté dans nos archives communales [4], et offre un intérêt

[1] Cf. l'intéressant article signé Théodore Meignan, intitulé : *Une nouvelle source d'informations historiques. Les anciens registres paroissiaux de l'état civil.* — *Revue des questions historiques*, t. XXV, p. 131-172 (1879).

[2] Sur lui et son œuvre, voir mes *Notices historiques sur la ville de Mâcon et le département de Saône-et-Loire*, Mâcon, 1884, p. 4-5. Cf. *Annuaire de Saône-et-Loire pour 1884*, p. 198. J'aurai l'occasion de revenir sur lui dans une communication ultérieure au Comité.

[3] Cf. dans l'*Inventaire sommaire des archives communales de Mâcon*, aux registres : GG. 64, livre des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse Saint-Pierre, pour les années 1693-1697, mariage de Claude Bernard, lieutenant particulier du bailliage, avec Claudine Demeaux; GG. 67, livre des baptêmes, mariages et enterrements de la même paroisse, pour les années 1708-1712, naissance de Claude-Antoine, fils de Claude Bernard de Châtenay, lieutenant particulier au bailliage; GG. 74, livre des baptêmes, mariages et enterrements de la même paroisse, pour les années 1746-1750, décès de Claude Bernard, ancien lieutenant particulier. Cf. le début du mémoire : «La disette que nous souffrîmes dans cette année malheureuse....» — Voir les registres du bailliage de l'époque, *Archives départementales*, B.

[4] J'ai publié l'*Observation* du curé Gautheron sur l'hiver de 1709 conservée dans les cahiers d'état civil de 1708 et 1709 de la paroisse de Colombier-en-Brionnais (*Arch. communales*, GG. 3), dans mes *Notices historiques* précitées, p. 40. Cf. *Annuaire de 1884*, p. 234.

spécial qui m'a paru de nature à motiver sa communication à la Section d'histoire du Comité.

Registre 181, de 1709, de Jean Bourdon [1].

. . . .

Fol. 8. La disette des grains causant une grande misère, on prit quelques mesures dans l'assemblée générale du 4 avril 1709 pour le soulagement des pauvres; on nomma des commissaires de chaque corps, qui se cotisèrent chacun à certaine somme. Cette année de calamité demandoit que ce registre s'étendît plus au long sur les divers mouvements qu'on se donna; on suppléera à ce défaut par l'exactitude du mémoire suivant :

MÉMOIRE SUR LA FAMINE DE L'ANNÉE 1709.

La disette que nous souffrîmes dans cette année malheureuse a peu d'exemples; si l'on en trouve quelques-uns dans les histoires ou dans quelques vieilles chroniques, elle étoit plutôt causée par la malice des hommes que par l'intempérie des saisons; les circonstances qui l'accompagnèrent et les soins que tous les corps de la ville se donnèrent pour en tempérer du moins les funestes effets méritent qu'on en fasse un détail qui puisse servir de guide en pareil cas, ou faire éviter les fautes qui furent commises.

Celle dont je parle fut précédée de la médiocrité des récoltes de grains en 1707 et 1708. Le peu qu'on en recueillit en 1707 n'augmenta pas le prix des blés; le froment, toute cette année, et jusqu'à la récolte de 1708, ne valut que 15 à 16 livres l'ânée; mais, cette dernière récolte ayant été aussi peu abondante que la première, la nouvelle semence ayant été faite dans un temps pluvieux et fort tard, et le froid s'étant fait sentir assez violemment vers le milieu du mois d'octobre, le prix des grains augmenta considérablement, et le froment valut déjà, au commencement de novembre, 30 à 32 livres l'ânée.

Ce premier froid ne dura pas longtemps, et, quoique les pluies continuassent, et que la semence n'eût pas été belle, on avoit encore lieu d'espérer que la valeur des grains n'augmenteroit pas.

[1] Aujourd'hui conservé aux archives communales de Mâcon sous la cote BB. 160. Conformément au rapport de M. de Boislisle, le texte de ce document a été ramené à l'orthographe courante.

Mais, le jour des Rois de la présente année, sur les trois à quatre heures du soir, il s'éleva une bise si forte, qui causa un froid si cuisant, que la terre, trempée par des pluies presque continuelles, fut gelée dans vingt-quatre heures de trois pieds de profondeur. Les blés, qui commençoient à peine à paroître, furent surpris de cette gelée sans être couverts de neige, qui ne tomba en petite quantité que trois ou quatre jours après. Tout céda à la violence de ce froid, qui dura dix-sept jours avec la même âpreté; la rivière [1] fut glacée presque de toute sa profondeur; les chênes se fendirent du haut en bas; le plus grand feu, dans les chambres les plus chaudes, mettoit à peine à couvert de la rigueur de ce froid; les vignes et les noyers furent absolument perdus; de tous les arbres fruitiers, il n'y eut que les pommiers et les pruniers qui résistèrent.

Après ces dix-sept jours de froid excessif, il y eut quelque adoucissement pendant les huit jours qui suivirent; les pluies recommencèrent, qui ayant fait fondre quelque peu de neiges, on vit paroître quelques blés qui n'étoient pas encore gâtés. Mais un second froid aussi cuisant que le premier, survenu le 29 janvier, acheva de tout perdre; il dura huit ou dix jours, au bout desquels, les neiges tombées de nouveau en assez grande abondance étant fondues, on s'aperçut que les blés étoient entièrement disparus. On commença à craindre qu'ils ne fussent pourris en terre : cette crainte poussa le prix du froment jusqu'à 45 livres l'ânée, pendant tout le mois de février, et, au commencement de mars, il valut 50 à 55 livres.

La rigueur du froid n'ayant rien laissé dans les jardins, les maire et échevins [2] pensèrent que le défaut et l'extrême cherté des viandes quadragésimales seroient un obstacle à plusieurs d'observer l'abstinence pendant le carême; cela les obligea de demander permission à M^r l'évêque [3] de manger gras quelques jours de la semaine, à l'exemple du diocèse de Lyon, à qui M^r l'archevêque l'avoit permis.

[1] Il faut remarquer que la Saône coule très lentement. Au lieu de la citation bien souvent répétée : «La Saône est si lente qu'on ne peut savoir de quel côté elle coule», je préfère rappeler la poésie de M. Henri de Lacretelle (*Les Nuits sans étoiles*, p. 27-29). Il a très heureusement peint, en beaux vers, les «flots lourds» de la rivière :

> Âme sans transports, beauté sans désirs.

[2] Cf. la liste donnée par Bernard, t. II, fol. 50.

[3] Michel de Cassagnet de Tilladet, évêque de 1676 à 1731.

M. l'évêque l'accorda pour le dimanche, le mardi et jeudi de chaque semaine, à la charge d'observer le jeûne ordonné par l'Église.

On espéroit encore que les blés pousseroient quand la terre seroit échauffée; cette espérance obligea le conseil d'État de rendre un arrêt portant défense de rompre ni labourer les terres ensemencées, pour les préparer à d'autres semences, jusqu'au 15 avril. Cette sécurité du conseil n'empêcha pas que la terreur ne s'emparât de l'esprit de tout le monde; la plupart, sans égard pour ces défenses, ne laissèrent pas de semer de nouveau en blés et en menus grains leurs terres ci-devant emblavées, et les plus sages, déférant à l'arrêt, ensemencèrent de toutes sortes de grains leurs terres réservées pour la semence prochaine.

Quoique les blés ne parussent point au 15 avril, le conseil, ne perdant point l'espérance, prorogea ses défenses jusqu'à la fin de ce mois; mais on y eut moins d'égards qu'aux premières, et toutes sortes de gens firent ensemencer toutes leurs terres de toutes sortes de menus grains indifféremment, lesquels, à ce sujet, montèrent à un si haut prix, que l'orge fut vendue jusqu'à 7 livres 10 sols la coupe, les fèves 6 livres, les pesettes [1] 15 livres, le turquet ou blé jaune 4 livres 10 sols, le sarrasin 3 livres 10 sols, l'avoine 30 sols, et le reste à proportion, et l'on commença à vendre le froment 5 livres la coupe.

Cette cherté fit ouvrir les yeux à Mrs des états du Mâconnois [2] : ils s'aperçurent dès lors que la négligence qu'ils avoient eue de faire des amas de grains pouvoit avoir des suites funestes; ils commencèrent à se repentir de n'avoir pas suivi les conseils que des gens sages et prévoyants leur avoient donnés depuis plus de quatre mois de faire un grenier d'abondance, et, soit qu'ils se laissassent

(1) Un des noms provinciaux de la vesce (*Littré*).

(2) Voir les registres de délibérations des états pour cette année (*Arch. dép.*, C. 477, et surtout 478) : emprunts pour approvisionnements de blé; visites et chevauchées du côté de la Clayette et de Saint-Gengoux pour en reconnaître l'état dans ces temps de misère; exposition de l'extrême misère du Mâconnais, à cause de la disette des grains et des vins, qui, en même temps, manquent également et ôtent à tout le pays, non seulement les moyens de payer les impositions, mais encore le pouvoir de vivre et de subsister, ce qui a déjà produit l'abandon des paroisses et une si grande mortalité que la plupart sont désertes et que le peu de personnes qui y sont restées n'ont pu semer que très peu de grains, etc. (I, p. 102). Les liasses concernant les approvisionnements de blé faits par les états pour remédier à la cherté des grains ou à l'insuffisance des récoltes (*Arch. dép.*, C. 529-532) ne commencent qu'à 1748.

tromper par une espérance flatteuse, ou qu'ils fussent trop bons économes, ils agirent avec tant de lenteur qu'ils laissèrent passer le temps où ils auroient pu faire des emprunts considérables, qui leur furent refusés lorsqu'ils voulurent y revenir, en sorte qu'au commencement de mars ils n'avoient pas un grain de blé. Il est vrai que, sur le milieu de ce mois, ils firent un marché de mille ânées avec Claude Soldat, marchand confiseur de cette ville, qui étoit associé avec le nommé Olivier, marchand de Pont-de-Vaux[1], lequel avoit pour croupier le sieur Rameau, seigneur de la baronnie de Beost. Le prix en fut convenu à 48 livres l'ânée; il en fut livré environ deux ou trois cents ânées, qui furent distribuées dans peu de temps à 51 et 52 sols la coupe; mais la négligence que l'on apporta à faire exécuter ce marché incessamment, et l'opiniâtreté que l'on eut à refuser à Soldat une légère augmentation, fondée sur les frais qu'il étoit obligé de faire pour la traite de ses blés, qui étoient à Auxonne et aux environs, qui devenoit tous les jours plus difficile par l'opposition qu'y formoit le peuple, et le maire d'Auxonne ayant fait distribuer à ceux qui en voulurent celui qui étoit chargé dans des bateaux, rendirent ce marché tout à fait infructueux pour ce qui restoit à livrer. On s'éleva contre l'infidélité de Soldat, qu'on ne douta pas être d'intelligence avec Olivier, qui n'avoit souffert cet enlèvement que parce qu'il trouvoit un bénéfice considérable en le vendant plus cher à Auxonne qu'il n'avoit fait aux états; on le menaça de le charger de fers; on écrivit à M. Pinon, intendant de Bourgogne, pour se plaindre de la manœuvre de Mrs d'Auxonne et pour le prier d'interposer son autorité pour l'exécution de ce marché et faire rendre les blés enlevés; mais, quoique M. Pinon en eût ordonné le rétablissement, quoiqu'il eût fait emprisonner un échevin d'Auxonne qui lui avoit été envoyé pour justifier les magistrats, quoiqu'il allât lui-même en cette ville pour faire faire ce rétablissement, d'où il se retira bien vite par la crainte qu'il eut, à ce qu'on prétend, de n'y être pas en sûreté, enfin les blés ne furent point rendus, le marché demeura sans exécution, et Soldat fit sommer les états de le résoudre, par l'impossibilité où il étoit de l'exécuter.

Cette inexécution commença, non seulement à intriguer les états, mais encore tous les honnêtes gens de la ville. La misère se faisoit sentir plus vivement; le peuple murmuroit de manière à faire

[1] Département de l'Ain.

craindre quelque soulèvement; on fut obligé de prendre des mesures pour faire des amas de grains à quelque prix que ce fût, et d'en faire fournir les grenettes. On crut que, pour y parvenir, il étoit nécessaire de reconnoître la quantité que chaque particulier en avoit sur ses greniers; ces considérations portèrent Mrs du présidial [1] à rendre une ordonnance, environ au milieu du mois d'avril, portant qu'il seroit fait visite chez toutes sortes de personnes de la quantité de grains qu'ils avoient et du nombre de gens qu'ils étoient chargés de nourrir, dont seroit dressé procès-verbal par Mrs les conseillers Denamps [2] et de Lamartine [3], conjointement avec M. le procureur du Roi, qu'ils nommèrent pour commissaires. Par les états qui furent dressés, il ne se trouva que vingt-quatre mille coupes de grains, pour la nourriture d'environ six mille personnes [4], ce qui fit juger que la ville ne pouvoit subsister que pendant six semaines, ou environ, des grains qui y étoient renfermés.

Ce peu de provisions mit Mrs des états dans la nécessité de fournir leur grenier d'abondance. Ils avoient envoyé M. le président Foillard à Saint-Gengoux [5] et aux environs pour enarrher des blés, et, sur son rapport qu'il en avoit trouvé environ cinq cents ânées à

[1] Les archives du bailliage et siège présidial de Mâconnais conservent d'intéressants documents sur le grand hiver. Voir notamment les articles B. 1217 (ordonnances faisant ouvrir les portes à plusieurs prisonniers convaincus d'avoir volé du pain ou de l'argent *pendant la mauvaise année*, I, p. 271); 1222 (fixation, pour l'année 1710, du prix de la coupe de noix à 12 sols, et celui du pot d'huile à 8 sols, *parce que la gelée de mil sept cent neuf fit périr la plus grande partie des arbres noyers, et endommagea ceux qui restent, de telle manière qu'ils périssent encore chaque jour, et donnent peu de fruit*, I, p. 272); 1297 (le curé de Bissy-la-Mâconnaise affirme que les habitants de sa paroisse sont absolument réduits aux herbes et à la fougère, qu'ils sont contraints de manger sans sel, à cause de leur pauvreté; à Romenay, il n'y eut aucun blé cette année, tous ayant été perdus par les gelées et l'extrême rigueur de l'hiver, I, p. 294), etc.

[2] Joachim de Namps, conseiller aux bailliage et siège présidial de Mâconnais, par provisions du 9 juillet 1695. Le fief de Namps est situé près d'Amiens en Picardie. La famille fut attirée en Mâconnais par N. de Namps, aumônier de l'évêque Luc Alamanni, en 1584. Cf. Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, p. 271 et 272.

[3] Nicolas de Lamartine, successeur de son père Jean-Baptiste; il mourut en 1714. Cf. *Lamartine et sa famille*, par E. Révérend du Mesnil, Lyon, 1869, p. 27 et 28.

[4] A noter pour le chiffre de la population de Mâcon à cette époque.

[5] Saint-Gengoux-le-National, autrefois nommé Saint-Gengoux-le-Royal, et Jouvence, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mâcon.

vendre, ils déterminèrent de les faire voiturer. L'exécution n'étoit pas facile: les paysans s'attroupoient pour empêcher l'enlèvement des grains qui étoient dans leurs villages, et la crainte de mourir de faim leur fournissoit des armes, on en avoit déjà vu plus d'un exemple. Cela fit prendre le parti de former une compagnie de cent habitants de la ville, choisis entre ceux qui avoient le plus longtemps servi dans les armées; la conduite et le commandement en fut confié à M. de Lamartine [1], ancien capitaine dans Orléans-Infanterie, officier de plus de vingt ans de service, d'ailleurs homme sage et plein d'expérience et de probité; il divisa sa troupe en deux et donna le commandement de l'une à M. Desvignes, ancien capitaine dans Royal-Marine-Infanterie [2], qui avoit aussi plus de vingt ans de service et très honnête homme. Au bout de cinq ou six jours, ils firent emmener trois cents ou trois cent cinquante ânées de blé sans qu'il leur arrivât aucun incident. Le prix de ces blés fut convenu avec le nommé Deraims, fermier de Sercy [3], à 4 livres 10 sols la coupe, en sorte qu'avec les frais du convoi il se trouva revenir, rendu dans le grenier d'abondance, à 105 livres l'ânée composée de vingt et une coupes.

Pendant qu'on travailloit ainsi à faire venir les blés de Saint-Gengoux, le sieur Janel, maire du faubourg Saint-Laurent [4], offrit aux états soixante ou quatre-vingts ânées de tous grains : cette offre fut acceptée; le prix en fut réglé à 4 livres 10 sols la coupe, et, comme on craignoit que les habitants de Saint-Laurent ne s'opposassent à l'enlèvement, ce qui leur étoit déjà arrivé, on y envoya cinquante ou soixante hommes de la ville armés, commandés par M. de Fautrières [5], qui les divisa par pelotons, pour favoriser et assurer la voiture de ces grains jusque dans un bateau vis-à-vis la maison de Janel : ce qui fut fait avec beaucoup d'ordre et de tranquillité.

Quelques jours après, M. l'intendant, sur les prières qu'on lui en avoit faites, obligea le sieur Rameau d'en délivrer un bateau de deux cents ânées aux états, de ceux qui étoient destinés pour la ville de Lyon, qui avoit envoyé une escorte de quatre cents hommes

[1] Cf. l'*Indicateur* de M. Arcelin et la notice précitée de M. Révérend du Mesnil.

[2] «Claude Desvignes, capitaine au régiment de la marine.» Ad. Arcelin, p. 152.

[3] Commune de l'arrondissement de Chalon, canton de Buxy.

[4] Saint-Laurent, ancien faubourg de Mâcon, dont il est séparé par la Saône, est aujourd'hui une commune faisant partie du département de l'Ain.

[5] Cf. Arcelin, *Indicateur*, p. 171 et 172.

pour en assurer la traite; le prix en fut convenu à 105 livres l'ânée de vingt et une coupes, et il fut joint à ceux du grenier de l'Abondance: en sorte qu'au milieu du mois de mai il s'y trouva six cents ânées de grains; mais, comme les états crurent que cette provision ne suffiroit pas, ils firent un nouveau marché avec Rameau, de cinq cents ânées, à 5 livres 5 sols la coupe; ils s'obligèrent de lui fournir une escorte de cinquante hommes pour les faire voiturer de la Bresse, où ils étoient. Le commandement en fut donné à M. de Fautrières, qui, s'associant pour une partie avec Rameau, les fit venir en sûreté à Mâcon; mais, comme les états ne se trouvèrent pas de l'argent pour payer, que d'ailleurs les blés de l'Abondance ne se débitoient pas, par l'impuissance où étoit le peuple d'en acheter à un si haut prix, le sieur Rameau consentit à la résolution du marché, sous la condition qu'on le dédommageroit des frais de l'escorte. Ainsi, il emmena ses blés à Lyon, et le sieur de Fautrières en tira dans la suite 40 ou 50 pistoles de profit, pour 30 qu'il avoit mises en commerce avec Rameau.

Pendant tous ces mouvements, les corps de la ville ne demeurèrent pas tranquilles. Ils s'assemblèrent diverses fois et nommèrent des commissaires pour trouver des moyens de pourvoir à la nourriture des pauvres, qui étoient dans l'impossibilité d'acheter la livre du pain bis 4 sols et celle du pain bourgeois 6 sols, ainsi qu'ils se vendoient. Les commissaires nommés par le clergé furent M. le chantre Foillard[1], M. le trésorier de Saint-Mauris[2]; ceux de la noblesse, M. de Champerny, M. de Fautrières; ceux du présidial, MM. les conseillers Bernard de Lavernette, M. de Ruffé, et, M. de Lavernette s'étant absenté, on nomma M. le président de Meaux[3] à sa place; ceux de l'élection, M. Delaporte, M. Dessaignes; ceux de la ville, les sieurs Viard, Forest, Noly et Dondin, avocats, les sieurs Pailler, Aujas, Laborier, Bourguignon, Cadot, Chanorrier, de Belleverne, Trambly, Laplatte, Blandin et Laporte, bourgeois et marchands.

Ces commissaires, avec les maire et échevins, ne trouvèrent pas de meilleur parti à prendre que de distribuer les pauvres aux gens commodes[4] de la ville, chacun selon ses facultés, jusqu'au 1er sep-

[1] Du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Vincent.

[2] Du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre.

[3] Étienne de Meaux, président aux bailliage et siège présidial par provisions du 7 novembre 1692. Arcelin, p. 255.

[4] C'est dans ce sens que Bossuet a dit: «L'Égypte étoit le pays le plus riche, le

tembre; et en cela l'on prévint l'arrêt de la cour qui fut rendu quelque temps après, et qui ordonnoit cette distribution. On régla qu'on donneroit à chaque pauvre une livre de pain ou 4 sols par jour. M. de Tilladet, évêque de Mâcon, en prit douze; le doyen de Saint-Vincent[1] en prit quatre, et chaque chanoine, deux; la même proportion fut gardée à Saint-Pierre; les premier président, lieutenant général et particulier[2], et M. de Lavernette, conseiller, se chargèrent chacun de quatre et chacun des autres officiers de deux; les officiers de l'élection en eurent aussi chacun deux, et les autres furent distribués à la noblesse et dans la ville, à proportion.

Mais, comme le nombre des gens aisés ne suffit pas pour remplir celui des pauvres, dont il resta environ cent cinquante ou cent soixante qui auroient demeuré sans secours, s'il n'y étoit pourvu, et que d'ailleurs il y avoit tous les jours aux portes de la ville, où l'on faisoit garde, deux ou trois cents pauvres, qu'il parut nécessaire d'assister, les commissaires résolurent de faire un fonds pour fournir à leur subsistance, et, pour cet effet, de solliciter Mr l'évêque, le clergé, la noblesse, et tous les corps et les particuliers, de contribuer de quelques sommes pour acheter des grains qu'on convertiroit en pain pour être distribué. Ce projet leur réussit : Mr l'évêque promit 1,000 livres, et n'en donna néanmoins que 500, parce qu'on fut obligé de cesser l'aumône aux portes de la ville; MM. de Saint-Vincent donnèrent 600 livres, MM. de Saint-Pierre 500 livres, MM. du présidial 1,000 livres, ceux de l'élection 600 livres; on trouva parmi la noblesse environ 1,000 ou 1,200 livres; chaque particulier donna aussi quelque somme : en sorte qu'on fit un fonds

plus *commode»* (*Histoire universelle*), et Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*: «Ce n'est point l'or et l'argent qui procurent une vie *commode.*»

[1] Philibert Morel neveu. Cf. le *Gallia*, IV, 1110, l'*Histoire des évêques de Mâcon* de M. de la Rochette, t. I, p. 39, le *Cartulaire de Saint-Vincent*, p. CCXCVI, etc. Sur la cessation de ses fonctions et sur sa mort, voir les délibérations capitulaires des 1er septembre 1718 et suiv., G. 215 (5), fos 2 et suiv.; l'inventaire par Charles Viard, juge civil et criminel de la justice des cloîtres du chapitre de l'église de Mâcon, le 9 septembre 1718, «en la maison canoniale où est décédé Me Philibert Morel, vivant chanoine et doyen en ladite église», des effets délaissés par lui, à la requête de Henriette Morel, veuve de Gabriel Arnoux, bailli de Louhans, et de Jacques Dumont, conseiller du Roi aux bailliage et siège présidial de Mâconnais, institués héritiers du défunt par ses testament et codicille du 1er septembre 1718 (*Arch. dép.*, G. 313, n° 38, classé à tort dans le fonds de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon; appartient à la série B), etc.

[2] Claude Bernard, l'auteur de la présente relation.

d'environ 6,000 ou 7,000 livres, qui fut remis entre les mains de M. de Ruffé, de partie duquel on acheta des grains, et, après sa mort, que son zèle pour les pauvres lui causa[1], le reste fut remis entre les mains du sieur Paisseaud, receveur des états.

Ces grains furent bientôt consommés par la distribution de pain aux portes de la ville et aux pauvres qui n'étoient pas placés chez les aisés, en sorte que, comme la disette d'argent n'étoit pas moins grande que celle des blés, et que par là on crut avec raison qu'on seroit dans l'impossibilité de faire un nouveau fonds quand le premier seroit épuisé, on fut obligé de réduire les aumônes aux seuls pauvres de la ville qui n'étoient pas distribués, et, pour cela, on chargea le sieur Paisseaud de leur donner à chacun 4 sols par jour, et de fournir quelques sommes par semaine à une fille charitable qui avoit soin d'assister cinquante ou soixante pauvres malades qui étoient à la maladrerie[2] hors la porte de Bourgneuf, et qui moururent dans la suite au nombre de plus de cent soixante. A l'égard de ceux qui étoient aux portes, on les abandonna à la charité de ceux qui commandoient les gardes; on n'y fut pas trompé: chacun les assista suivant son pouvoir et ses facultés.

Il semble que tout conspiroit à rendre ces calamités plus affreuses: on n'entendoit parler que de morts, de mourants, de gens qui se désespéroient dans les campagnes en se précipitant dans des étangs avec leurs enfants, ou que l'extrême misère et la faim portoient aux derniers désordres, ou qui leur en servoient de prétextes; les vols étoient fréquents : on forçoit les maisons et les moulins en divers endroits, pour voler les grains et autres provisions de bouche qui s'y trouvoient; ce mal devint si grand qu'il s'attroupa cinquante ou soixante paysans et fendeurs de bois du côté de Châteauneuf[3], armés de fusils, pistolets, baïonnettes, qui, tenant les grands chemins, détroussoient les voitures de grains qui passoient, et pillèrent cinq ou six maisons pendant la nuit, avec les dernières violences. Les états généraux, en ayant eu avis, ordonnèrent aux prévôts des

[1] Cf. *Archives communales*, GG. 67, livre des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse Saint-Pierre pour les années 1708-1712, sépulture d'Archambaud de Boyer, seigneur de Ruffey.

[2] La léproserie ou hôpital Saint-Clair, plus communément appelée les Maladières, sise hors la ville, entre le grand chemin de Saint-Clément et la Saône, dans la prairie des Marans. Cf. *Archives communales*, DD. 22 et GG. 187.

[3] Commune du canton de Chauffailles, arrondissement de Charolles.

maréchaux de faire leurs chevauchées; ils en arrêtèrent plusieurs; on en amena plus de douze en cette ville, et, en divers temps, plusieurs autres. MM. du présidial en firent exécuter dix ou onze, dont les cadavres de quelques-uns furent attachés aux fourches patibulaires des grands chemins, en sorte que, par la sage sévérité de ces officiers, le calme et la sûreté furent entièrement rétablis.

Il étoit impossible qu'une si grande disette, et la mauvaise qualité des viandes que l'on mangeoit, ne produisît des maladies : aussi commencèrent-elles à se faire sentir dans la ville au mois d'avril; elles durèrent jusqu'au mois de septembre suivant; elles n'attaquèrent presque que les gens dont la fortune ne les obligeoit pas, comme les autres, à ne manger que du pain d'orge, de pesettes ou autres menus grains; les tempéraments les plus robustes furent les premiers emportés. L'on observa qu'il mourut moins de pauvres de la ville et de l'hôpital, quoiqu'il y en eût beaucoup de malades, que dans un autre temps. Ces maladies, qui n'étoient que des fièvres malignes, furent si violentes, que les malades ne passoient pas le septième jour. On crut chez nos voisins que nous avions la peste; plusieurs voitures d'eau, comme coches et diligences, passèrent tout debout dans cette prévention. Il mourut en moins de six mois plus de douze cents chefs de famille ou de considération, ou de gens aisés et commodes; pendant tout ce temps, l'air ne retentit que du son lugubre des cloches, qui n'annonçoient que des trépas prochains ou des convois funèbres; il étoit peu de personnes qui n'eût (*sic*) à pleurer ou son père ou son frère, ou son parent ou son ami, et tous avoient à craindre pour eux-mêmes. Ce qui augmentoit l'horreur étoit les gémissements qu'on entendoit la nuit dans les rues, des pauvres de quelques villages qui, par adresse, étoient entrés dans la ville, et la vue des corps morts de ces misérables, qu'on trouvoit tous les matins étouffés du trop de nourriture qu'ils avoient pris [1].

La campagne étoit dans une désolation encore plus grande : on y avoit perdu l'usage du pain fait de blé; les plus commodes et les mieux assistés par leurs maîtres n'en mangoient que d'orge, de pesettes et d'avoine, encore en petite quantité, et ceux qui étoient sans secours ne se nourrissoient que de pain de fougère, de coquilles de noix, et d'autres choses encore plus mauvaises : en sorte qu'il y eut des villages entiers, dans le Charollois et dans les mon-

[1] Cf. *Archives communales*, GG. 13 et 67, *passim*.

tagnes du Mâconnois, qui furent absolument dépeuplés d'hommes, et dont les fonds demeurèrent incultes.

Il ne resta d'espérance dans cette affreuse disette que dans la récolte des menus grains : elle fut en effet très consolante par son abondance; la semence produisit jusqu'au grain trente, quarante et cinquante, et de mémoire d'homme on n'avoit vu rien de tel. Cet heureux succès ne diminua pourtant pas le prix des blés, qui étoient nécessaires à chacun pour semer; mais, la semence faite, le prix en baissa tellement, qu'il ne valut, à la Saint-Martin, que 40 ou 42 livres l'ânée.

Les vins, dont on ne recueillit aucuns, furent aussi portés à un prix excessif : on les vendit jusqu'à 120 et 150 livres la botte; les mauvais se vendoient 75 et 90 livres : il n'y eut pas jusqu'au vin de prune sauvage, ou prunelle, dont on fit grande quantité, qu'on ne vendît 40 et 50 livres. Mais enfin, l'année suivante, les choses se rétablirent dans le premier état, du moins pour les blés, dont la récolte fut assez abondante; mais, pour le vin, comme on n'en recueillit pas la dixième partie, il continua de valoir 100 ou 120 livres la botte pendant toute l'année.

(Arch. départ. de Saône-et-Loire. Annales et mémoires tirés des registres secrétariaux de l'hôtel de ville de Mâcon, par le lieutenant Bernard [1] [XVIIIe siècle], t. I, p. 618-627.)

[1] Cette précieuse compilation inédite mériterait à tous égards les honneurs de l'impression; j'en ai donné de nombreux extraits dans mes Éphémérides publiées dans le journal *l'Union républicaine de Mâcon*. C'est une analyse des si précieux registres secrétariaux de Mâcon, remontant au XIVe siècle, et dont l'inventaire sommaire des archives communales n'offre qu'un dépouillement très insuffisant. D'autres documents sur le grand hiver à Mâcon existent dans les annales et mémoires inédits, par exemple les *Mémoires pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de Mâcon*, de l'abbé Laplatte, ms. Bazin, f°s 137 et 138 : «La quatorzième année de l'épiscopat de M. de Tilladet, le diocèse de Mâcon, comme tout le reste de la France, éprouva les trois grands fléaux de la vengeance divine; la famine surtout se fit ressentir si vivement en cette année 1694, que nos vieillards l'appellent encore la grande chère année, pour la distinguer de celle de 1709. Quoique l'histoire de France en fasse mention, on verra avec plaisir ce qu'en écrit un respectable curé du diocèse dans les registres de sa paroisse : c'est celle de Saint-Jean-la-Bussière, en Beaujolois, près Thisy. M. Gacier, qui en fut le pasteur zélé pendant quarante ans, nous dit en substance que l'hiver de 1694 fut extrêmement long et rigoureux; il y eut une si grande abondance de neige, qu'on trouva plusieurs personnes mortes dans les chemins. Le seigle valut 14 livres le bichet pesant soixante-huit livres, le froment 16 livres, le pain blanc 6 sous la livre, celui de seigle 5 sous, et 1 sou 6 deniers le pain de

fougère. On essaya même du pain de coquilles de noix, qui ne put se former. Les pauvres vécurent communément d'herbes et de racines de mauves cuites à l'eau sans sel, ce qui fut le principe de la maladie suivante. Le vin se vendit 20 livres l'ânée, ne valoit rien, parce qu'il neigea si fort avant les vendanges, que le raisin ne put acquérir le degré de maturité. Presque tous les noyers gelèrent : ce qui fit monter l'huile à 13 livres la carte pesant vingt-six livres. Il n'y eut aucune espèce de fruits : le chanvre fut extrêmement rare, et l'œuvre, par conséquent, fort chère, et cependant le fil ne valut que 15 sous, le commerce des toiles étant absolument tombé. Les impôts furent excessifs, malgré la misère extrême, à cause des guerres multipliées de Louis XIV.

«La mortalité, suite nécessaire de la famine, ne fut pas moindre : à peine pouvoit-il administrer les mourants. Il en enterroit souvent quatre à la fois, et ordinairement deux ou trois; il mourut la cinquième partie de la paroisse; un grand nombre abandonna le pays et passa en Dombes, d'autres allèrent mourir à l'hôpital de Lyon, de sorte que cette paroisse, composée de huit cents communiants, fut réduite à quatre cent quarante-cinq. On peut juger des autres par celle-ci. La maladie qui fit périr tant de monde fut un pourpre et un mal de ventre causé par les mauvaises nourritures qu'on avoit prises; les corps des défunts exhaloient une si mauvaise odeur, que les hommes ne vouloient plus porter que leurs parents; de vertueuses filles se consacrèrent à cette œuvre de miséricorde, et portoient toujours des herbes fortes pour ne pas prendre mal. Ce même curé, qui eut aussi la douleur de voir la famine de 1709 et la maladie qui la suivit, dit qu'il n'eut à sa dîme qu'une mesure de froment et trente bichets de seigle, qu'il enterra cent quarante personnes, et que les grains furent aussi chers qu'en 1694.

«Au commencement de l'année 1709, le blé et le vin étoient si abondants à Mâcon et dans la province, qu'on n'en trouvoit presque pas le débit; mais, le 6 janvier, jour des Rois, la terre étant toute détrempée par le dégel, vers les trois heures après midi, le vent du nord changea, et se fit sentir si vivement, que les fidèles sortant des vêpres furent saisis d'un froid excessif. Les glaçons suspendus aux couverts des maisons leur annoncèrent que les blés, les vignes, les noyers et autres arbres fruitiers couroient un grand danger; leurs craintes n'étoient que trop fondées. Le froid augmenta tellement la nuit du 6 et le lendemain, que tout fut gelé. Dès qu'on reconnut que Dieu venoit de frapper la France de ce terrible fléau, toutes les denrées augmentèrent à l'excès : le blé se vendit jusqu'à 6 livres à 7 livres 10 sous la coupe. Les usuriers profitèrent de la misère publique, à la honte de l'humanité. Les trois mois mars, avril et mai furent cruels. On trouvoit des pauvres morts ou mourant de faim dans les rues, dans les chemins, dans les places publiques et dans les étables, malgré la charité immense des citoyens. La ville étoit fermée à cause d'une foule de pauvres qui, mourant de faim chacun, venoient demander du pain. La viande et le bois étoient à vil prix : on en faisoit cuire des chaudières, qu'on faisoit distribuer aux portes de la ville; mais ce secours étoit insuffisant, vu le grand nombre de pauvres qui venoient de toutes parts. Il en mourut un si grand nombre cette année-là, qu'à Mâcon, par les registres de la paroisse de Saint-Pierre, on en compta neuf cents, et sur celle de Saint-Étienne deux cents. La mauvaise nourriture de cette triste année altéra tellement les tempéraments, qu'en 1710 il y eut une fièvre pourpre qui fit presque autant de ravages que la famine de 1709. Le dégel étant venu en février, on sema des orges en autres les trois mois, qui fructifièrent tellement qu'ils produisirent communément soixante et souvent cent pour un. Preuve

certaine que la Providence avoit voulu punir les hommes, mais non les exterminer.» — Laborier, dans ses *Annales de Mâcon* (inédites), n'offre rien à l'année 1709 (ms. Lacroix, part. III, p. 61); mais il en parle en d'autres endroits. Cf. part. II, p. 101 : «L'an 1608, l'hiver fut si violent, que presque toutes les vignes furent gelées en Bourgogne; mais les blés ne périrent pas, comme ils ont fait en 1709,» etc. Je note que cette qualification de *grand hiver*, appliquée ordinairement à l'hiver de 1709, a été aussi attribuée à celui de 1608 dont parle Laborier. C'est ainsi que, dans la *Notice sur le département de Seine-et-Marne*, insérée dans l'ouvrage officiel *Les Primes d'honneur, les prix culturaux, les médailles de spécialités et les prix d'honneur des fermes-écoles décernés dans les concours régionaux en 1871-1872* (Paris, 1878), p. 9, se trouve, dans une énumération des hivers rigoureux qui ont sévi dans cette contrée : «1608, hiver dit *le grand hiver*.» — Falconet (addition à la *Bibliothèque françoise*, de La Croix du Maine, édit. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 24) écrit que l'historien La Popelinière mourut à Paris, le 8 janvier 1608, dans le *grand hiver*.



Imprimerie nationale. — 1884.